

BULLETIN OFFICIEL n° 1/2017

biap

**Secrétariat Général
CHU – Sart Tilman
ENT dept.**

B – 4000 Liège

Tél. + 32 4 3667270

fax + 32 4 3667525

laurentchp.demanez@chu.ulg.ac.be

Soutien :



EDITORIAL

Chers amis,

Nous avons le très grand plaisir de vous inviter à la 52ème convention du BIAP.
Cette 52ème Convention se déroulera du jeudi 27 avril au lundi 1^{er} mai 2017.
Elle aura lieu à Valence :

Hotel NH Valencia Las Artes ****

Avinguda de l'Institut Obrer de València, 28, 46013 València, Espagne
(Avenida Instituto Obrero, 28, 46013 Valence – Espagne)

Téléphone : +34 963 35 13 10

Le prix est de **540 eur par personne en double/twin et 650 Eur en single**.

Pour rappel, sont inclus :

- 4 nuits et petit déjeuner(du 27/4 au 1/5)
- 3 salles de 25 personnes pendant 2 1/2 jours
- 1 salle plénière pour 1/2 journée
- 3 lunches
- 4 dîners (dont 1 en bord de mer et 1 dîner de gala au musée océanographique)
- Assistance durant le congrès

Les jours supplémentaires avant ou après convention sont à **78 Eur /pers en single et 45 Eur/pers en double/twin**

Merci de le spécifier clairement sur votre bulletin d'inscription.

Des informations complémentaires (horaire...) vous seront envoyées au plus tôt.

Nous comptons évidemment sur votre présence et nous réjouissons de vous revoir.

Andrea Bonhert
Présidente

Laurent Demanez.
Secrétaire Général

Gaston Madeira
Trésorier

BULLETIN D'INSCRIPTION
A LA 52^{ème} CONVENTION BIAP 2017
NH Valencia Las Artes
Valence

NOM.....

PRENOM.....

rue.....n°.....pays.....n° postal.....

ville..... tél.....

e-mail..... fax.....

s'inscrit à la 52^{ème} convention du BIAP du 27 avril au 1^{er} mai 2017.

Du 27-4 à 14 heures	Chambre double	Chambre single
Au 1-5 à 10 heures	540 €	650 €

Ce forfait comprend le séjour en pension complète avec les boissons, le dîner en bord de mer, le dîner de gala et les frais d'organisation de la convention par personne.

Jours supplémentaires : du /4 au 27/4: = €

du 1/5 au /5 : = €

TOTAL : €

Votre inscription doit parvenir à votre secrétariat national le plus tôt possible et absolument
avant le 20 Mars 2017 ! (exigences de l'hôtel)

Elle ne sera valable qu'après réception de votre paiement.

Nous rappelons que nous ne pouvons pas donner de garantie de remboursement en cas d'annulation tardive (moins de 10 jours) suivant le règlement de l'hôtel.

Votre **secrétariat national** :

Adresse :

N° de compte bancaire :